

## **Position de la pêche artisanale guinéenne concernant la négociation d'un Accord de Partenariat Pêche avec l'Union européenne**

Alors que l'accord de pêche qui lie notre pays, la Guinée, à l'Union européenne, vient à échéance le 31 décembre 2008, l'Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée (UNPAG) souhaite faire connaître ses préoccupations et souhaits concernant la négociation d'un nouvel accord qui sera cette fois basé sur un principe de partenariat pour une pêche durable.

### **1. Accès aux ressources – pas d'accès aux espèces surexploitées**

- Beaucoup de nos stocks côtiers, desquels dépendent la pêche artisanale, sont actuellement en état de surexploitation, principalement à cause des activités de pêche illicite en zone côtière, menées par des bateaux d'origine étrangère, essentiellement des chalutiers chinois et coréens. Un accord de pêche avec l'UE ne doit pas permettre l'accès des bateaux du pays étranger à ces stocks surexploités. Cette mesure devrait également être d'application pour toutes les autres flottes étrangères qui pêchent chez nous, que ce soit dans le cadre de l'accord avec la Chine, ou dans le cas des bateaux coréens.
- Le surplus de stocks qui ne sont pas pleinement exploités, comme c'est le cas des espèces thonières peut être réservé aux bateaux de l'UE.

### **2. Les zones de pêche – réserver la zone de douze miles à la pêche artisanale**

La zone dévolue aux activités de la pêche artisanale doit être respectée par la pêche industrielle. C'est pourquoi nous sommes tout à fait favorable à la reconduction d'une mesure qui avait été introduite dans le dernier accord, qui demandait que: *«La république de Guinée s'engage à incorporer dans ses plans de pêche une disposition visant à réserver à la flotte artisanale guinéenne la zone de pêche comprise entre la côte et l'isobathe de 20 mètres, et lorsque cette isobathe pénètre en deçà des douze milles, la zone comprise entre la côte et les douze milles marins de la côte».*

Cela n'a pas été fait jusqu'à présent, mais nous pensons qu'une telle mesure, si elle est appliquée sans discrimination à tous les bateaux industriels, nationaux et étrangers, est réellement à même d'améliorer les possibilités de travail de la pêche artisanale guinéenne.

### **3. La contrepartie financière – Manque de transparence**

Il y a un manque de transparence total tant dans le choix des priorités des actions qui seront soutenues par la contrepartie financière que dans l'utilisation des montants. Nous, les professionnels de la pêche artisanale en Guinée, n'avons aucune idée de la façon dont cette contrepartie financière est utilisée. Pour ce qui est des montants alloués au développement de la pêche artisanale, nous n'avons été ni informés, ni consultés à propos d'une éventuelle utilisation de ces montants pour le développement de notre secteur.

Pour les partenariats pêche, il faut mettre en place les conditions d'une transparence totale tant dans l'élaboration des plans d'utilisation des montants de la contrepartie financière que dans la

façon dont ses montants sont ensuite déboursés. La transparence et l'information doivent être non seulement en direction des professionnels mais aussi de l'opinion publique.

#### **4. La contrepartie financière. Actions à soutenir en faveur de la pêche artisanale**

La contrepartie financière des futurs accords de partenariat, doit être investie dans des actions de développement du secteur, notamment:

- La production des artisans est destinée au marché local du frais ou pour approvisionner les femmes transformatrices qui en font du poisson fumé destiné notamment aux marchés de l'intérieur du pays, pour lesquelles c'est le seul moyen de conservation qui leur permette de consommer du poisson. Mais, malgré la richesse de ses ressources, l'approvisionnement est insuffisant pour couvrir les besoins de la population guinéenne. Il est donc nécessaire que des actions soient prises pour améliorer la capacité de production de la pêche artisanale, dans le respect de mesures de gestion durable (sélectivité des engins de pêche, limite de l'effort de pêche global, etc), diminuer les pertes après captures et améliorer la qualité des produits transformés de façon artisanale.
- Si la densité des débarcadères est importante près de Conakry, région privilégiée en matière d'accès, d'écoulement des marchandises et d'accès aux services liés à la pêche (matériel, réparation, capacité de conservation), ce n'est pas le cas ailleurs, où le caractère enclavé des débarcadères, et le manque d'accès aux intrants de pêche et le manque de moyens de conservation constituent des obstacles au développement du secteur.
- 80% du poisson que nous débarquons est fumé – cette activité essentiellement féminine occupe près de deux milles personnes. Cependant, une partie des espèces nobles est exportée, mais certains problèmes affectent cette filière comme la mise aux normes sanitaires nécessaires à l'exportation vers l'UE. Il existe bien un projet européen visant à la mise aux normes sanitaires des produits de la pêche ACP (SFP), mais nous n'avons pas encore reçu un appui concret à ce niveau, alors qu'il est en place depuis plusieurs années.

L'utilisation des montants de la compensation financière en vue d'aider au développement de la pêche artisanale guinéenne devraient contribuer à répondre à ces besoins.

#### **5. La lutte contre la pêche illicite: un contrôle à tous les niveaux est nécessaire**

Les incursions illégales de chalutiers étrangers dans notre zone de pêche est le fléau des eaux guinéennes: le poisson des Guinéens est volé, et de nombreux collègues ont été blessés ou même ont perdu la vie dans des collisions avec ces chalutiers en train de pêcher illégalement. Lutter contre cette pêche illicite de manière efficace, c'est protéger et permettre le développement de la pêche artisanale.

- Renforcement des moyens de surveillance en mer. Il faut que l'UE nous aide à renforcer notre système de surveillance, y compris pour une surveillance de nuit: nos moyens sont actuellement trop limités, tant au niveau matériel qu'humain. Les quelques vedettes que nous avons ne sont opérationnelles qu'en zone côtière et pas de nuit, nous n'avons pas de base de surveillance radar, etc
- Appui à la surveillance participative Nous voudrions insister sur la contribution importante que nos pêcheurs peuvent apporter pour une surveillance de bonne qualité à petit prix. Pendant plusieurs années, nous avons été activement impliqués dans un projet de surveillance participative dans la région côtière du Nord de la Guinée. Nos pêcheurs

étaient munis de moyens de communication adéquats et dès qu'une activité illicite était décelée, l'unité de surveillance de la zone était prévenue et se mettait en route pour organiser un arraisonnement. Grâce à ce projet, une amélioration très nette s'est fait sentir entre 2000 et 2002. Les incursions dans la zone artisanale avaient été réduites de 450 à 81; le nombre de conflits en mer de 240 à 35; le nombre d'accidents (collisions entre bateaux industriels et pirogues) de 200 à 15 et le nombre de décès suite à ces accidents de 12 à 0! Un accord de partenariat de pêche entre l'Union européenne et la Guinée devrait soutenir la reprise, l'extension et la pérennisation de ce projet.

- Meilleurs contrôles au port de Las Palmas – échange de données beaucoup de bateaux impliqués dans la pêche illégale en Guinée utilisent Las Palmas comme base. A ce point de vue, nous notons que le renforcement des contrôles au port de débarquement prévus dans la nouvelle réglementation européenne pour lutter contre l'importation de produits venant de la pêche illicite, est une bonne chose. Dans le cadre d'un accord de partenariat, il faudrait aussi prévoir que les deux parties s'accordent pour s'échanger des données, afin, par exemple que les autorités de Las Palmas sachent si du poisson pêché en Guinée n'est pas le produit de pêche illicite. D'autre part, l'aspect régional est à privilégier pour ce qui est du contrôle, et des moyens devraient être mis rapidement à disposition de la Commission Sous Régionale des Pêches, par l'Union européenne, afin qu'elle puisse mener à bien ses opérations de surveillance (surveillance en mer et surveillance aérienne en particulier).

## **6. Participation**

En matière de participation, nous n'avons pas pu participer pleinement aux discussions de négociations, ce que nous déplorons. De plus, souvent, nous n'avons pas accès à toute l'information qui nous serait nécessaire pour que notre participation soit efficace.